

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN et M. Patrice PANNETIER,
M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean - Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Patrick CHARLES, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN (sauf délibérations n°2016-12-01 à 04), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibération n°2016-12-01), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-12-01 à 10), M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibération n°2016-12 - 01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2016-12-01 à 06).

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy-Michel BEROCHE,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe DEVALLOIS,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Jane-Marië HERMANN a donné pouvoir à Mme Marie DENAISON,
M. Pierre SOUDRY,
Mme Géraldine LARDENNOIS,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Magali LAMIR,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 29 novembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 7 décembre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Diverses opérations portant sur les exercices 2016 et 2017 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- **décision modificative n° 3 de l'exercice 2016,**
- **constitution d'une provision pour litiges et contentieux,**
- **abrogation de la dotation de solidarité communautaire économique,**
- **ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2017,**
- **versement anticipé en 6 fois des attributions de compensation aux communes sur l'exercice 2017,**
- **remise gracieuse de 130 € sur l'aire d'accueil des gens du voyage.**

M. Olivier DELAPORTE, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5, L.2321-2, L.5216-5, R.1617-24 et R.2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2012-10-02 du 2 octobre 2012 et n° 2013-06-06 du 25 juin 2013 relatives aux règles de calcul et de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) respectivement au titre des années 2011 et 2012 et au titre de l'année 2013 ;

Vu la délibération n° 2016-03-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-06-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative à l'adoption du budget supplémentaire - décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-06-25 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération au Bureau et au Président ;

Vu la délibération n° 2016-10-06 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative notamment à l'adoption de la décision modificative n° 2 du budget de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2016 ;

Vu la décision n° 2016-09-10 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 22 septembre 2016 relative au fonds de concours d'investissement destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale – modalités de calcul et montants des fonds de concours attribués par communes au titre de l'année 2016 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnels du 16 novembre 2016 ;

Par la présente délibération, il convient d'effectuer les opérations suivantes, portant sur les exercices budgétaires 2016 et 2017 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- décision modificative n° 3 du budget 2016,
- constitution d'une provision pour litiges et contentieux, exercice 2016,
- abrogation de la dotation de solidarité communautaire économique,
- ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2017,
- versement anticipé en 6 fois des attributions de compensation aux communes sur l'exercice 2017.
- remise gracieuse de 130 € sur l'aire d'accueil des gens du voyage

• Décision modificative n° 3 du budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'exercice 2016

Cette troisième décision modificative de l'année vise principalement à inscrire des crédits suite aux votes de l'attribution de compensation définitive versée par Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay et de la subvention de l'intercommunalité au profit de la société Bio Yvelines Services.

Elle intervient après l'adoption par le Conseil communautaire :

- du budget primitif (BP) 2016, le 8 mars 2016,
- du budget supplémentaire (BS) - décision modificative n° 1, le 27 juin 2016,
- de la décision modificative n° 2 (DM2), sans impact budgétaire, le 11 octobre 2016.

Les tableaux ci-après retracent l'ensemble des ajustements des recettes et des dépenses de 2016.

1°) Une augmentation des recettes de fonctionnement de 490 186 €

L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique par :

- l'ajustement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) suite à la notification fiscale de la Direction Générale des Finances Publiques (+639 462 €),

- la suppression des crédits votés pour le reversement de fiscalité de Vélizy-Villacoublay à Versailles Grand Parc lié au parking de Bièvres (-39 000 €). Ce reversement est désormais intégré dans le calcul de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay,
- l'ajustement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) suite à la notification fiscale (-134 756 €). La croissance des bases avait été estimée à +2 % lors du BP 2016 et a évolué de +1,45 %,
- l'inscription du premier acompte (24 480 €) perçu de la subvention notifiée du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM, agence métropolitaine des déchets) pour le soutien de la sensibilisation à la collecte du verre en points d'apports volontaires sur les villes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay.

2°) Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 462 608 €

Cette augmentation s'explique uniquement par l'ajustement de l'attribution de compensation à la commune de Vélizy-Villacoublay (+462 608 €) suite au vote du montant définitif par le Conseil communautaire au vu du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

3°) Une augmentation de l'autofinancement de 27 578 €

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2016 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 27 578 €.

4°) Une augmentation de l'investissement de 174 133,40 €

Cette augmentation s'explique en dépenses par :

- l'inscription des crédits pour la subvention à la société Bio Yvelines Service (+150 000 €), votée le 11 octobre 2016,
- la réaffectation partielle des crédits pour l'entretien du parking de la gare de Saint-Cyr-l'École (-33 866 € sur 117 000 € votés au BP 2016),
- une écriture d'ordre budgétaire (en dépense et en recette) visant à réintégrer les frais d'études dans le coût des travaux de réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles (+56 555,40 €),
- divers ajustements (+ 1444 €) liés aux fonds de concours de retour incitatif aux communes (+ 1354 €) et à des modifications d'imputations des crédits consacrés aux pistes cyclables et aux frais d'études du CRR de Versailles.

Cette augmentation s'explique en recettes par :

- l'inscription du premier acompte (90 000 €) perçu de la subvention notifiée du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM, agence métropolitaine des déchets) pour l'équipement en points d'apports volontaires pour la collecte du verre sur les villes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay,
- le virement de la section de fonctionnement (+27 578 €),
- une écriture d'ordre budgétaire (en dépense et en recette) visant à réintégrer les frais d'études dans le coût des travaux de réhabilitation de l'auditorium du CRR de Versailles (+56 555,40 €).

Il est procédé également à un changement d'imputation de la subvention de la Région et de la participation de la Ville de Versailles pour la construction du Pôle musique et danse du conservatoire de Versailles à l'école Lully-Vauban (sans impact budgétaire).

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 3 du budget de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2016.

• Constitution d'une provision pour litiges et contentieux

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

L'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante notamment dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision et régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise par une recette de la section de fonctionnement.

Le contentieux porte sur les pénalités émises en 2016 par Versailles Grand Parc, d'un montant de 98 557,73 €, à l'encontre de la société Gallis en charge de la restauration de la façade et de la toiture de l'hôtel des gendarmes.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la constitution d'une provision de 98 557,73 € en vue de l'issue du recours déposé par la société Gallis au tribunal administratif de Versailles.

Les crédits ont été inscrits au budget dans le cadre de la décision modificative n° 2 votée lors du Conseil communautaire du 11 octobre 2016.

• **Abrogation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) économique**

Par délégation du Conseil communautaire, le Bureau communautaire de Versailles Grand Parc a défini les modalités de calcul du fonds de concours d'investissement destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale.

Ce fonds de concours d'investissement se substitue à la DSC économique qui était jusqu'alors en vigueur de 2011 à 2015 et qui a donné lieu à des versements aux communes.

Celle-ci devient donc sans objet.

Le Bureau communautaire n'ayant pas délégation pour abroger les délibérations instituant la DSC économique, il est proposé au Conseil communautaire de rapporter les délibérations n° 2012-10-02 du 2 octobre 2012 et n° 2013-06-06 du 25 juin 2013.

• **Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2017**

Comme pour l'exercice précédent, le BP de l'exercice 2017 sera voté au mois de mars. Le CGCT prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2017 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2016 (BP + BS + DM).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1^{er} janvier 2017 les restes à réaliser de l'année 2016,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2017 par la délibération d'ouverture de cette autorisation de programme.

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	BP 2016	BS 2016	DM 2	Total des crédits votés (hors reports)
20	Immobilisations incorporelles	38 500,00 €	-260 220,70 €		-221 720,70 €
204	Subventions d'équipement versées	1 636 000,00 €	3 709 014,77 €		5 345 014,77 €
21	Immobilisations corporelles	1 741 200,00 €	27 373,53 €		1 768 573,53 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	2 755 476,47 €	3 767 999,97 €	6 623 476,44 €
110	Vidéoprotection	600 000,00 €	1 400 000,00 €		2 000 000,00 €
212	Aire d'accueil des gens du voyage			1 489 047,08 €	1 489 047,08 €
312	Pistes cyclables	0,00 €			0,00 €
412	6 avenue de Paris				0,00 €
612	Allée Royale	249 500,00 €		50 000,00 €	299 500,00 €
714	Déchèterie de Buc				0,00 €
458103	Allée des Mortemets				0,00 €
458105	Parking de St Cyr l'Ecole	17 000,00 €			17 000,00 €
458108	Pôle Théâtre CRR Versailles	0,00 €			0,00 €
458109	Pôle Danse CRR Versailles	1 468 000,00 €		-1 623 766,06 €	-155 766,06 €
458112	Rue de la porte de Buc				0,00 €
458113	Dorsale des Mortemets				0,00 €
458115	Salle de percussions centre Dieuleveut CRC Viroflay	0,00 €			0,00 €
458116	Piste cyclable RD7	350 000,00 €			350 000,00 €
458117	Liaison cyclable RD938		70 000,00 €		70 000,00 €

458118	Piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)		276 000,00 €		276 000,00 €
458120	Pistes cyclables	0,00 €	-700 000,00 €		-700 000,00 €
16	Emprunts et dettes	23 800,00 €		7 800,00 €	31 600,00 €
26	Participations	0,00 €			0,00 €
27	Dépôts et cautionnements	0,00 €			0,00 €
		6 224 000,00 €	7 277 644,07 €	3 691 080,99 €	17 192 725,06 €

Pour mémoire, les crédits de paiement 2017 des autorisations de programme définies par la délibération votée le 8 mars 2016 sont :

AP n°	Objet	CP 2017
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	792 136,40 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	446 600,40 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016	1 000 000,00 €
	Sous-total CP surcharge foncière	2 238 736,80 €
2016-002	Travaux Conservatoire à rayonnement régional de Versailles pôle musique	1 900 000,00 €
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86	300 000,00 €
	TOTAL Crédits de Paiement (CP)	4 438 736,80 €

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir de manière anticipée l'ensemble des crédits d'investissement étant donné que certaines opérations ne donneront pas lieu à de nouvelles inscriptions au BP 2017 ou bénéficieront de restes à réaliser suffisants.

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits d'investissement votés sur l'exercice 2016 (hors reports).

Les crédits au chapitre 16 : « emprunts et dettes » correspondent à des remboursements de cautions liées aux locations (bureaux de la pépinière d'entreprises, aire d'accueil des gens du voyage et instruments de musique).

Le tableau ci-dessous détermine la proposition d'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice 2017 :

Chapitre/Op° chapitre	Libellé du chapitre	Total des crédits votés (hors reports)	Calcul des 25 % (maximum légal)	Ouverture anticipée du BP 2017
21	Immobilisations corporelles	1 768 573,53 €	442 143,38 €	440 000,00 €
23	Immobilisations en cours	6 623 476,44 €	1 655 869,11 €	300 000,00 €
110	Vidéoprotection	2 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
16	Emprunts et dettes	31 600,00 €	7 900,00 €	7 000,00 €
	Autres chapitres	6 769 075,09 €	1 692 268,77 €	0,00 €
	TOTAL	17 192 725,06 €	4 298 181,27 €	1 247 000,00 €

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2017.

• Versement anticipé en 6 fois des attributions de compensation aux communes sur l'exercice 2017

Les attributions de compensation aux communes sont versées depuis 2015 de manière anticipée en six fois, c'est-à-dire tous les deux mois, afin de faciliter la trésorerie des communes.

Cette modalité de versement anticipée est exceptionnelle et peut être modifiée chaque année.

En 2017, les attributions de compensation des 19 communes s'élèvent à 91,3 millions d'€.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire cette modalité de versement en 2017.

• Remise gracieuse de 130 € sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Une fuite d'eau sur l'emplacement n°5 de l'aire d'accueil des gens du voyage est survenue entre le 10 et le 12 novembre 2016. Le logiciel de télégestion n'a pas fonctionné créant une dette de 130 € pour l'usager.

Il est proposé d'accorder une remise exceptionnelle de 130 € à l'occupante, Mme Mélodie Perle-Debord.

• **Modification des Crédits de Paiement 2016 entre deux Autorisations de Programme de subventions de surcharge foncière**

Le Conseil communautaire du 8 mars 2016 a voté l'échéancier suivant pour les Autorisations de Programme de subventions de surcharge foncière.

AP n°	Objet	CP 2015 (réalisé)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	0,00 €	1 559 266,40 €	792 136,40 €	146 649,20 €		2 498 052,00 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	1 917 391,80 €	2 030 577,41 €	446 600,40 €			4 394 569,61 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016			1 000 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 500 000,00 €
	Sous-total CP surcharge foncière	1 917 391,80 €	3 589 843,81 €	2 238 736,80 €	896 649,20 €	750 000,00 €	9 392 621,61 €

Il s'avère que certaines subventions attribuées en 2016 dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2016-001 sont déjà demandées pour versement par les bailleurs sociaux.

Il est proposé d'ajouter 300 000 € de CP 2016 à l'AP 2016-001 financé par une déduction de 300 000 € sur l'AP 2015-002 dont la prévision est surévaluée.

Le montant total des Crédits de Paiement 2016 pour les subventions de surcharge foncière, inscrit au chapitre 204, n'est pas modifié.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2016, tel que présenté dans la maquette règlementaire annexée et en synthèse dans les tableaux ci-joints ;*
Il est précisé que le budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;
- 2) *de constituer une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 98 557,73 € sur l'exercice 2016 à l'article 6875 : « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » en vue de l'issue du recours émis par la société Gallis devant le tribunal administratif de Versailles ;*
- 3) *d'abroger les délibérations n° 2012-10-02 du 2 octobre 2012 et n° 2013-06-06 du 25 juin 2013 relatives aux règles de calcul et de répartition de la dotation de solidarité communautaire économique respectivement au titre des années 2011 et 2012 et au titre de l'année 2013 ;*
- 4) *d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2017, pour l'exercice budgétaire 2017, dans les limites présentées ci-dessous :*

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du BP 2017
21	Immobilisations corporelles	440 000,00 €
23	Immobilisations en cours	300 000,00 €
110	Vidéoprotection	500 000,00 €
16	Emprunts et dettes	7 000,00 €
	Autres chapitres	0,00 €
	TOTAL	1 247 000,00 €

Il est précisé que les crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2017 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- 5) *de verser de façon anticipée et en six fois, en 2017, les attributions de compensation aux 19 communes de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 6) d'accorder à titre exceptionnel une remise gracieuse de 130 € à Mme Mélodie Perle-Debord suite à une fuite d'eau sur l'aire d'accueil des gens du voyage et au dysfonctionnement du logiciel de télégestion ;
- 7) de modifier les Crédits de Paiement 2016 entre les Autorisations de Programme n°2015-002 et 2016-001 afin d'obtenir ce nouvel échéancier :

AP n°	Objet	CP 2015 (réalisé)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	0,00 €	1 559 266,40 €	792 136,40 €	146 649,20 €		2 498 052,00 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	1 917 391,80 €	1 730 577,41 €	746 600,40 €			4 394 569,61 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016		300 000,00 €	700 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 500 000,00 €
	Sous-total CP surcharge foncière	1 917 391,80 €	3 589 843,81 €	2 238 736,80 €	896 649,20 €	750 000,00 €	9 392 621,61 €

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. Simeoni)

Pour le Président,
Par déléation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

Décision modificative n°3 de l'année 2016 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Article	Fonc.		Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT				490 186,00 €	490 186,00 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				462 608,00 €		
Chapitre 014 : Atténuation de produits				462 608,00 €		
014	73921	01	Attributions de compensation	462 608,00 €		Finances : ajustement de l'attribution de compensation de Vélizy suite au rapport de la CLETC
				27 578,00 €		
Chap. 023 : Virement vers la section de fonctionnement				27 578,00 €		
023	023	01	Virement à la section d'investissement	27 578,00 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					490 186,00 €	
Chap. 73 : Impôts et taxes					465 706,00 €	
73	73112	01	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		639 462,00 €	Finances : ajustement de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises suite à la notification
73	7328	01	Autres reversements de fiscalité		-39 000,00 €	Finances : le reversement de fiscalité de Vélizy lié au parking de Bièvres est intégré dans le calcul de l'attribution de compensation de Vélizy
73	7331	01	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		-134 756,00 €	Finances : ajustement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à la notification (bases +1,45 % contre +2 % prévu).
Chap. 74 : Dotations et participations					24 480,00 €	
74	74758	812	Participation autres groupements de collectivité		24 480,00 €	Environnement : acompte de la subvention notifiée du SYCTOM (81,6 k€) pour la collecte du verre en points d'apports volontaires

Décision modificative n°3 de l'année 2016 de VGP						
SECTION D'INVESTISSEMENT						
				Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION d'INVESTISSEMENT				174 133,40 €	174 133,40 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				117 578,00 €		
Chap.	Article	Fonc.				
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles				128 345,40 €		
20	2031	822	Frais d'études	71 790,00 €		Circulations douces : révision du schéma directeur
20	2031	311	Frais d'études	56 555,40 €		Enseignement musical : transfert de crédits du chap.20 au chap.23 pour la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire de Versailles
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées				151 354,00 €		
204	20422	90	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	150 000,00 €		Développement économique : subvention à la société Bio Yvelines Services votée le 11/10/2016
204	2041412	01	Subvention d'équipement aux communes membres du Groupement	1 354,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours destinés au retour incitatif aux communes
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				-56 555,40 €		
23	2317	311	Immobilisations corporelles reçues d'une mise à disposition	-56 555,40 €		Enseignement musical : transfert de crédits du chap.20 au chap.23 pour la réhabilitation de l'auditorium du conservatoire de Versailles
Chapitre 458105 : Opération sous mandat : parking de la gare de Saint-Cyr				-33 866,00 €		
458105	458105	822	Opération sous mandat : parking de la gare de Saint-Cyr	-33 866,00 €		Transports : ajustement des crédits liés au gros entretien du parking de la gare de Saint-Cyr
Chapitre 458113 : Opération sous mandat : prolongement des Mortemets				-26 700,00 €		
458113	458113	822	Opération sous mandat : prolongement des Mortemets	-26 700,00 €		Circulations douces : restitution des crédits suite à l'arrêt du projet
Chapitre 458116 : Opération sous mandat : piste cyclable RD7				25 000,00 €		
458116	458116	822	Opération sous mandat : piste cyclable RD7	25 000,00 €		Circulations douces : raccordement de la piste cyclable sur la RD7 à Gally
Chapitre 458117 : Opération sous mandat : liaison piste cyclable RD938				-70 000,00 €		
458117	458117	822	Opération sous mandat : liaison piste cyclable RD938	-70 000,00 €		Circulations douces : la liaison est finalement financée par Toussus et VGP verse un fonds de concours dans les crédits déjà inscrits au chapitre 204.
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				56 555,40 €		
Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES				56 555,40 €		
041	2152	01		56 555,40 €		Finances : transfert des frais d'études suivis de travaux dans le coût des travaux de l'auditorium du CRR de Versailles (voir recettes, chap. 041)
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors virement)					90 000,00 €	

Chapitre 13 : Subventions d'investissement					1 391 560,00 €	
13	13158	812	Subvention d'équipement transférable autres organismes de regroupement		90 000,00 €	Environnement : acompte de la subvention notifiée du SYCTOM (300 k€) pour la collecte du verre en points d'apports volontaires
13	1322	311	Subvention d'équipement Région non transférable		1 301 560,00 €	Enseignement musical : changement d'imputation comptable de la subvention notifiée par la Région et de la participation de la Ville de Versailles pour le Pôle musique et danse à Lully-Vauban
Chapitre 458209 : Opération sous mandat : Pôle Danse					-1 301 560,00 €	
458209	458209	311	Opération sous mandat : pôle danse		-1 301 560,00 €	Enseignement musical : changement d'imputation comptable de la subvention notifiée par la Région et de la participation de la Ville de Versailles pour le Pôle musique et danse à Lully-Vauban
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT					84 133,40 €	
Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES					56 555,40 €	
041	2031	01	Frais d'études		56 555,40 €	Finances : transfert des frais d'études suivis de travaux dans le coût des travaux de l'auditorium du CRR de Versailles (voir dépenses, chap. 041)
Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					27 578,00 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		27 578,00 €	

ANNEXE DM3
SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents : **59**

Nombre de suffrages exprimés : **72**

VOTES :

Pour : **71**

Contre : **4**

Abstentions : **4**

Date de convocation : 29 novembre 2016

Présenté par M. Olivier DELAPORTE, Vice -président,
A Versailles, le 6 décembre 2016.







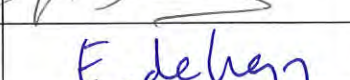
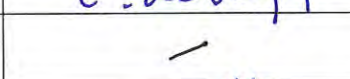
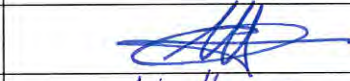
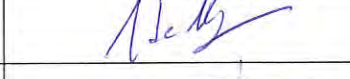

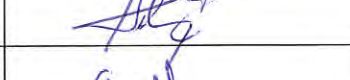


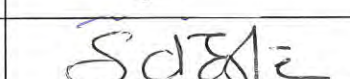
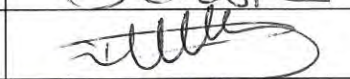










Délibéré par l'assemblée communautaire réunie en session

A Versailles, le 6 décembre 2016.

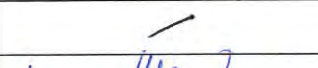



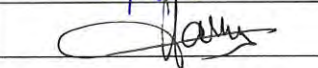
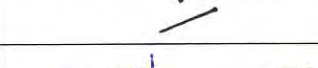

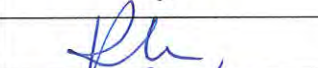

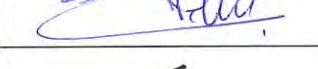
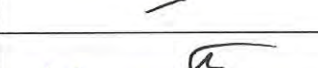





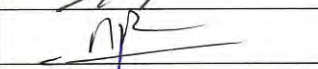
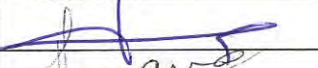


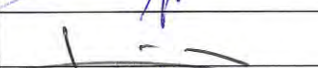

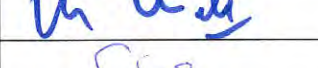







Les membres du Conseil communautaire,

AUGERE Laurence	
BANCAL Stéphanie	
BANCAL Michel	
BÉBIN Corinne	
BELLAMY François-Xavier	
BELLIER Jacques	
BELMER Coralie	
BENASSAYA Philippe	
BÉROCHE Guy-Michel	
BILGER Dorothee	
BLANCHARD Didier	
BOËLLE Marie	
BRAR-CHAUVEAU	
BRAU Sonia	
BRILLAULT Philippe	
BUONO-BLONDEL Frédéric	
CHAGNAUD-FORAIN Claire	
CHARLES Patrick	
CHARPENTIER Violaine	

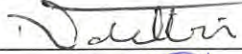


ANNEXE DM3
SIGNATURES

CHARTON Pascale	
CLERMONT Jean-Marie	
CONRIÉ Jean-Pierre	
CONTE Michel	
CROUZAT Michel	 x
CURTI Gilles	 Fu
DEBAIN Bernard	
de CRÉPY Emmanuelle	 E. de hagn
DE LA FERTE Christine	
DE LA FAIRE Olivier	
de MAZIÈRES François	
de SAINT SERNIN Benoît	
DELAPORTE Laurent	
DELAPORTE Olivier	
DELEPIERRE Richard	
DENAISSON Marie	
D'ESTÈVE Sylvie	
DEVALLOIS Philippe	
DOUCERAIN Caroline	
DREVON Bruno	
DUCHON Lydie	
DURAND Sébastien	
ESPINOS Juliette	
FLEURY Hervé	
FRESNEL Jean-Marc	
GOLKA Amélie	
HATTRY Liliane	
HERMANN Jane-Marie	

ANNEXE DM3
SIGNATURES

HOURDIN Arnaud	
ISSAKIDIS Jean-Michel	
JAMATI Claude	
JAQUEMET Nathalie	
KIBLER Frédérique	
LAMBERT François	
LAMIR Magali	
LAPREE Jean-Christophe	
LARDENNOIS Géraldine	
LE MÉNÉ Karin	
LE RUDULIER Jean-Marc	
LEBRUN Olivier	
LINQUIER Érik	
MELLOR Florence	
NAPOLY Florence	
NOURISSIER Alain	
ORDAS Magali	
PAIN Philippe	
PANNETIER Patrice	
PELLETIER-LE-BARBIER Anne	
PÉRILLON Annick	
PEUMERY Jean-François	
RENAUD Pascale	
RIGAUD-JURÉ Béatrice	
RIVAUD Richard	
SANSON Alain	
SCHMIT Martine	
SCHNELL	
SIMÉONI François	
SOUDRY Pierre	
THEVENOT Pascal	
THIS SAINT-JEAN Isabelle	
TOURELLE Marc	

ANNEXE DM3
SIGNATURES

VOITELLIER Thierry	
VUILLIET Claude	
WATTELLE Luc	

Certifié exécutoire par M. de Mazières, Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compte tenu de la publication le 7 décembre 2016 et de la transmission en préfecture le 12 décembre 2016.

A Versailles, le 11 décembre 2016.

(1) Indiquer le Maire ou le président de l'organisme.



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-12-04

Résumé de l'acte : Diverses opérations portant sur les exercices 2016 et 2017 du budget de VGP: ...

Date de décision : 06/12/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 12/12/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161206-2016-12-04-DE

Pièces jointes :

2016-12-04 Diverses opérations sur les exercices 2016-2017.pdf

2016-12-04 ANNEXE (pages de signatures) - Diverses opérations 2016-2017.pdf

Historique :

12/12/2016 15:31:50	Reçu	Armelle Salvador
12/12/2016 15:32:44	En cours de transmission	
12/12/2016 15:33:38	Transmis en Préfecture	
12/12/2016 15:50:52	Accusé de réception reçu	